Rochecorbon

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.d PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE N°3

PT1 - PT2 - T4 - T5 - T7

0 200
M
1 : 6 000

Approbation du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD.

Département d'Indre et Loire

atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
3 cour du 96, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.fr
www.atu37.fr

PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles

- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T4 : Servitude aéronautique de balisage

- Balisage (cette servitude impacte l'ensemble du territoire communal)

T5 : Servitude aéronautique de dégagement

- Emprise de la zone de dégagement (cette servitude impacte l'ensemble du territoire communal)

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement

T7 civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

T7def : 24 km autour de l'aérodrome de Tours/Saint-Symphorien en dehors de la zone de protection T5. Cette servitude impacte l'ensemble du territoire communal.
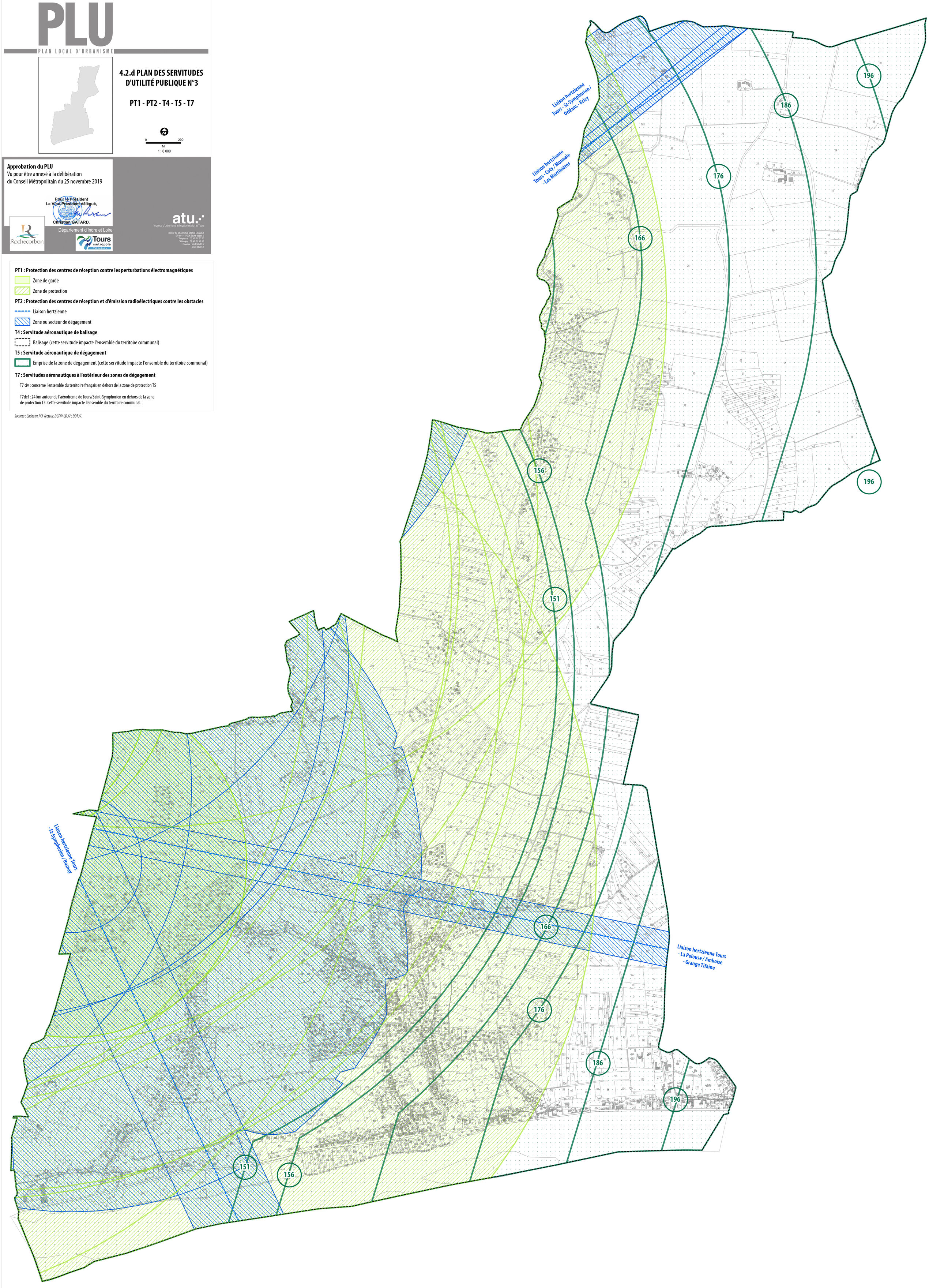
Sources : Cadastre PCI Vecteur, DGFiP-CD37 ; DDT37.